

CAP

Agent de sécurité

L'agent-e de sécurité est chargé-e de la surveillance et du gardiennage des marchandises et des locaux. Il-elle assure également la protection des personnes.

Seul-e ou en équipe, ses principales missions sont :

- prévention et dissuasion des actes de malveillance (intrusion, vol, dégradation...);
- prévention et lutte contre tout événement perturbant la situation normale de sécurité (en particulier l'incendie et les inondations);
- participation au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité (notamment les premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise).

Il-elle doit être capable d'appliquer et de faire appliquer les consignes relatives à :

- la sécurité des biens et la sécurité des personnes;
- la prévention;
- l'analyse de la situation de risque;
- l'intervention.

Débouchés

Ce-tte professionnel-le est employé-e essentiellement, de jour comme de nuit, par des sociétés de gardiennage ou de surveillance. Il-elle peut aussi travailler dans une entreprise possédant un service de sécurité intégré. C'est une activité en pleine expansion.

Métiers accessibles :

- Agent-e de la surveillance SNCF
- Agent-e de sécurité en hypermarché, en entreprise, en manifestation événementielle
- Convoyeur-euse de fonds
- Gardien-ne de police municipale (sur concours)
- Maître-esse-chien

Accès à la formation

Après la troisième.

Statistiques

**CAP à recrutement particulier (dossier scolaire, tests d'aptitudes physiques, entretien).
renseignements sur les sites internet des établissements scolaires ou auprès du COP**

Programme

Matières	Horaires hebdomadaires	
	1 ^{re} année	2 ^e année
Français, histoire - géographie- éducation civique	4h	4h
Mathématiques –sciences	3h30	3h30
Arts appliqués et cultures artistiques	2h	1h30
Langue vivante	2h	2h
Prévention Santé Environnement	1h	1h30
Education physique et sportive	2h30	2h30
Enseignement technologique et professionnel	18h	18h
Enseignements facultatifs :		
Atelier d'expression artistique	2h	2h
Atelier d'éducation physique et sportive	2h	2h

Descriptif des matières

Enseignement technologique et professionnel :

La formation correspond aux diverses situations de prévention et de maintien de la sécurité :

- analyser les causes et conséquences d'un accident

- lire des plans et faire des repérages de sites (usine, hôpital, centre commercial, tour d'immeuble...)
- connaître, utiliser et vérifier les technologies modernes de détection, d'alarme, de télésurveillance, les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie
- pratiquer les premiers secours
- apprendre à communiquer avec des usagers (informer, argumenter) et des services extérieurs (pompiers, police), faire un compte rendu écrit et oral d'un incident
- connaître la législation : normes de sécurité, règles concernant l'utilisation des moyens de défense.

La formation au CAP « Agent de sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance des certifications suivantes :

- **SSIAP 1** : certification délivrée aux agents de services de sécurité incendie pour les **ERP** (établissements recevant du public) et les **IGH** (immeubles de grande hauteur).
- **PSE 1** : formation de premiers secours en équipe de niveau 1.
- **SST** : formation de sauveteur secouriste du travail.

Stages

12 semaines de stages en entreprise, réparties sur les 2 ans, complètent la formation des élèves de LP.

Examen

Unités professionnelles :

- Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour Prévention - santé - environnement)
- Sécurité des personnes et des biens, coeff. 4
- Sécurité incendie, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et histoire - géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

Exemples de poursuite d'études :

- Brevet professionnel (BP) Agent technique de prévention et de sécurité
- Brevet professionnel (BP) Agent technique de sécurité dans les transports
- Mention complémentaire (MC) Sûreté des espaces ouverts au public
- MC Sécurité civile et d'entreprise
- Bac pro Sécurité-prévention
- Cadet de la République de la police nationale

Où se former en NC

- **En lycée public :**
 - LP Pétro Attiti, Nouméa
- **En lycée privé :**
 - LP J. Vakié, Houailou

en savoir +

- www.onisep.fr
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3e » ; « Après le CAP »
- Parcours « Les métiers de la défense et de la sécurité publique »
- Diplômes « Du CAP au BTS / DUT »
- Fiches métiers

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO) de Nouméa :

10, rue Georges Baudoux

98845 Nouméa

Tel (687) 27.53.28 www.cio@ac-noumea.nc

N'hésitez pas à rencontrer un-e conseiller-ère d'orientation-psychologue.